

Rapport de la Commission concernant la prise en considération du postulat de M. Georges Grandjean

« Logement des requérants d'asile dans notre ville »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission est composée de

- Madame Sara Ouerchiffani, PLR Membre
- Monsieur Georges Grandjean, GDG Membre
- Monsieur Pierre-Alain Bringolf, GDG Membre
- Monsieur Jean-Marc Guibert, UDC Membre (excusé)
- Monsieur Nicolas Aeschmann, PS-Les Verts-POP 1^{er} membre et rapporteur

s'est réunie le 20 septembre 2016 à la salle de la buvette de la salle polyvalente de Montoly à Gland afin de statuer sur la prise en considération du postulat de M. Georges Grandjean au nom du groupe GDG.

a) La Commission remercie la Municipale Mme Jeannette Weber de sa présence et de son point de situation concernant l'avancée du dossier auprès de la Municipalité. Ses précisions portent sur l'état actuel de la situation.

Mme Weber nous informe que le nombre de personnes prises en charge par l'Evam (établissement vaudois d'accueil des migrants) dans les abris des services de protection civile de Gland est d'environ 45 personnes (pour l'essentiel des requérants d'asile détenteurs de permis N et F). Ce genre de logement convient à une situation d'urgence qui peut s'étaler sur une période de 7 à 8 mois.

Ces personnes ont également la possibilité d'aller à la structure de jour où ils peuvent notamment se former et apprendre le français grâce à l'aide de bénévoles.

Que faut-il mettre en place pour commencer la construction d'un centre d'accueil pour requérants d'asile? Mme Weber nous a répondu qu'il ne suffisait que de trouver le terrain propice à la construction, l'Evam prenant ensuite le dossier en charge.

Mme Weber nous a également signalé que la problématique en question n'a pas d'influence sur le Plan général d'affectation. Cependant, Mme la Municipale n'a pas d'information à nous donner quant à une quelconque allusion dans le Plan directeur communal.

La commune ne devrait-elle pas profiter de l'actuelle situation des taux hypothécaires particulièrement favorable pour acquérir des « m2 de plancher » afin de disposer de davantage de logements ? Selon Mme Weber cette pratique pourrait être risquée pour la commune au cas où les logements ne n'étaient pas loués par l'Evam en cas de détente sur le front des requérants.

b) La Commission délibère ensuite de l'opportunité de prise en compte du présent postulat et élabore des propositions.

La Commission reconnaît la difficulté de construire des logements pour requérants d'asile sur le territoire de la commune, faute de terrains libres adaptés à la construction de logements en sa possession. Toutefois, ~~il est de son avis~~ elle est d'avis que des alternatives à la construction devraient être étudiées, d'autant plus que la loi sur l'aide aux requérants d'asile (LARA) stipule à l'article 29 que « les communes de plus de 2'000 habitants doivent collaborer avec l'établissement à la recherche de possibilités d'hébergement sur leur territoire. » A la vue du cadre légal en vigueur dans le canton de Vaud, nous estimons que la recherche de terrain à bâtir n'est pas le seul levier que la Municipalité pourrait activer afin de venir en aide aux requérants d'asile, ceci étant souligné par le fait que la commune de Gland fait figure de mauvais élève en la matière à l'échelle du canton (voir annexe). C'est pourquoi, nous demandons à la Municipalité de se montrer plus volontariste, ceci pouvant se manifester de plusieurs manières.

Nous constatons qu'un seul appartement est actuellement alloué à l'accueil de requérants-sur le territoire de la commune. Pour améliorer cette situation, nous encourageons la Municipalité de prévoir des séances d'informations à la population pour sensibiliser celle-ci aux programmes « un village, une famille » et à « héberger un requérant » lancé par l'Evam. Celui-ci propose à des particuliers de mettre à disposition une partie de son logement contre rémunération. Il est de notre avis que cette solution serait à encourager et développer car bénéfique à tous. En effet, elle permet aux personnes migrantes de pouvoir se familiariser aux us et coutumes de notre pays ainsi qu'un éventuel apprentissage des langues. D'autre part, héberger un migrant chez soi permet de se rendre compte du vécu de ces personnes et d'abattre certains clichés dont ils subissent encore et toujours les conséquences.

Les organismes (fondations, coopératives et autres) actifs sur le marché immobilier de notre localité devraient aussi être sensibilisés à cette problématique. Tout comme la Municipalité devrait davantage intégrer ce besoin lorsqu'elle négocie de nouvelles réglementations pour la construction de logements. Par, exemple, il aurait pu être intéressant d'étudier l'intégration de loyer modérés au PPA de la Combaz . Certes, celui-ci prévoit 20% de logements abordables mais ils demeurent trop élevés aux plafonnements des loyers prévus de 2000.- prévus par l'Evam.

Puisque les phénomènes migratoires et d'afflux de requérants n'est, malheureusement, pas en passe de diminuer, non seulement au vu des tensions géopolitiques mondiales, mais également devant le durcissement de certaines lois

internationales (Allemagne, Danemark, Angleterre..), les risques de non location d'objets attribués à des requérants nous paraît très faible. Dans ce contexte, la commune ne devrait-elle pas profiter de l'actuelle situation des taux hypothécaires particulièrement favorable pour acquérir des « m2 de plancher » afin de disposer de davantage de logements ?

Toujours en ce qui concerne le rôle éducatif que devrait jouer la commune, nous pensons qu'il serait intéressant d'intégrer la population migrante à la fête multiculturelle. Mieux se connaître mutuellement ne peut qu'avoir des conséquences positives entre la population de Gland et les néo-arrivants.

En outre, en ce qui concerne les personnes détentrices du permis « N », il existe une interdiction de travail d'une durée de trois à six mois et il n'y a aucun droit au regroupement familial. Cependant, selon les besoins, certains travaux d'utilité publique (TUP) sont proposés aux requérants. A ce jour, les retours par rapport à ce type d'expérience sont très bons. C'est pourquoi, nous pensons que les sociétés glandoises devraient plus en être informées car elles ont un rôle à jouer dans l'intégration des requérants d'asile. En effet, cette mesure permettrait à l'employeur de rendre possible la formation et l'emploi d'une personne qui ne fait que de demander de pouvoir se débrouiller seule.

c) **Conclusion de la Commission**

Ainsi, à la vue des motifs exprimés dans ce rapport, nous décidons de ne pas accepter la réponse de la Municipalité car nous n'y distinguons pas de réelle volonté d'accueillir d'autres requérants que ceux qui nous sont imposés dans les abris PC.

Nous espérons donc que le Conseil avalisera l'avis de notre commission pour que la Municipalité applique une politique plus volontariste et proactive sur le sujet.

Pour la Commission :

Sara Quærchiffani



Pierre-Alain Bringolf



Georges Grandjean



Nicolas Aeschmann



Jean-Marc Guibert

Annexe : - document de l'Evam : « répartition des personnes assistées par l'Evam dans les communes de plus de 2000 habitants »

Répartition des personnes assistées par l'EVAM (asile et aide d'urgence) dans les communes de plus de 2000 habitants

Situation à fin août 2016

	Nombre d'habitants au 01.01.2016	Nombre de RA/AP et PSI	Ratio	Répartition calculée sur taux moyen	Ecart calculé sur taux moyen
CRISSIER	7'542	297	3.94	75	-222
BEX	7'236	251	3.47	72	-179
SAINTE-CROIX	4'763	133	2.79	48	-85
AIGLE	9'757	244	2.50	98	-146
LEYSIN	4'148	94	2.27	41	-53
LUCENS	3'285	73	2.22	33	-40
VILLENEUVE	5'428	116	2.14	54	-62
PRILLY	11'782	248	2.10	118	-130
PAYERNE	9'302	186	2.00	93	-93
CHEXBRES	2'218	44	1.98	22	-22
ORBE	6'767	126	1.86	68	-58
MOUDON	5'770	99	1.72	58	-41
LE CHENIT	4'614	78	1.69	46	-32
YVERDON-LES-BAINS	29'308	456	1.56	293	-163
LAUSANNE	134'937	1722	1.28	1349	-373
CRANS-PRÈS-CÉLIGNY	2'044	26	1.27	20	-6
VEVEY	19'217	239	1.24	192	-47
RENENS	20'362	249	1.22	204	-45
MONTREUX	26'283	278	1.06	263	-15
AVENCHES	4'090	42	1.03	41	-1
LE MONT-SUR-LAUSANNE	7'271	73	1.00	73	0
COPPET	2'936	28	0.95	29	1
CHAVANNES-PRÈS-RENENS	7'374	64	0.87	74	10
OLLON	7'419	63	0.85	74	11
BUSSIGNY	8'215	70	0.85	82	12
SAVIGNY	3'304	27	0.82	33	6
ECHALLENS	5'606	45	0.80	56	11
PRÉVERENGES	5'263	41	0.78	53	12
YVONAND	3'152	22	0.70	32	10
ECUBLENS	12'288	85	0.69	123	38
LA TOUR-DE-PEILZ	11'421	71	0.62	114	43
ORON	5'297	31	0.59	53	22
BLONAY	6'132	36	0.59	61	25
SAINT-PREX	5'604	32	0.57	56	24
CORSEAUX	2'172	12	0.55	22	10
MONT-SUR-ROLLE	2'594	13	0.50	26	13
MORGES	15'623	67	0.43	156	89
EPALINGES	9'185	38	0.41	92	54
CORSIER-SUR-VEVEY	3'427	13	0.38	34	21
CHAVORNAY	4'156	15	0.36	42	27
LA SARRAZ	2'559	9	0.35	26	17
GLAND	12'663	40	0.32	127	87
PULLY	17'811	57	0.32	178	121
NYON	19'861	64	0.32	199	135
COSSONAY	3'642	11	0.30	36	25
VULLY-LES-LACS	2'825	8	0.28	28	20
GRANDSON	3'303	9	0.27	33	24
AUBONNE	3'227	8	0.25	32	24